

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-sixième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 11 – 15 janvier 2016

Interprétation et application de la Convention

Contrôle du commerce et marquage

Traçabilité

CONSIDERATIONS SOCIO-ECONOMIQUES RELATIVES A L'ELABORATION D'UN
SYSTEME UNIVERSEL DE DONNEES SUR LA TRAÇABILITE DES PEAUX DE REPTILES

1. Ce document a été présenté par le Mexique et préparé par la Responsible Ecosystems Sourcing Platform (RESP- Plateforme pour un usage responsable des écosystèmes).¹
2. À sa 16^e session à Bangkok, la Conférence des Parties a adopté la décision 16.105 qui demande que le Comité pour les animaux :
 - a) *examine les rapports et recommandations soumis par le Comité pour les animaux et le Secrétariat conformément aux décisions 16.102 et 16.103 et, s'il y a lieu, [...]et toute autre information pertinente sur le sujet;*
 - b) *examine [...] toute autre information pertinente disponible concernant :*
 - i) *les conséquences socioéconomiques d'un tel système de traçabilité; et*
 - ii) *les coûts potentiels du système à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement, des producteurs aux consommateurs;*
 - c) *formule des recommandations à l'adresse des Parties, du Comité pour les animaux et du Secrétariat, selon que de besoin; et*
 - d) *rend compte de la mise en œuvre des décisions 16.102, 16.104 et 16.105 à la CoP17, en soumettant des recommandations pour étude par les Parties, si nécessaire.*
3. A sa 65^e session, le Comité permanent a pris note du document [SC65 Doc. 44](#) et du rapport verbal du Secrétariat et du président (Suisse) du groupe de travail du Comité permanent sur la gestion du commerce et de la conservation des serpents, et a approuvé les recommandations figurant au paragraphe 23.
4. Dans le cadre de la contribution aux travaux du Comité permanent prévus par la décision 16.105, l'Italie, le Mexique, l'Indonésie et l'Afrique du Sud ont progressé activement dans le développement d'un système universel de données sur la traçabilité des peaux de reptiles dans le but de compléter et de renforcer le système actuel des permis CITES liés à ce commerce. Ce travail a été mené par la RESP – à travers son

¹ Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

groupe de travail international sur les peaux de reptiles (IWG-RS - *International Working Group on Reptile Skins*).

5. Le système vise à assurer une chaîne d'approvisionnement en peaux de serpents légale, durable, stable et constante, en assurant la traçabilité des peaux depuis leur origine dans la nature ou dans une ferme d'élevage, jusqu'au produit fini, avec des contrôles tout au long de la chaîne, tant pour l'approvisionnement que pour la réglementation, qui soient à la fois biologiquement faisable et économiquement viable.
6. Dans un premier temps, l'IWG-RS a entrepris une consultation internationale, associant plus de 130 parties prenantes. Les principales conclusions de cette consultation ont été documentées et analysées par la RESP dans le document « Critères relatifs à un système universel de traçabilité des peaux de reptiles » présenté à la 27^e session du Comité pour les animaux de la CITES au titre du point 19.4 de l'ordre du jour ([AC27 Doc. 19.4](#)).
7. En 2014, une vaste étude a été menée par l'IWG-RS et ses partenaires techniques, en étroite collaboration avec les parties prenantes en Indonésie, en Italie et au Mexique, sur le développement d'un support d'identification capable de résister aux traitements chimiques et mécaniques du tannage, étape identifiée comme le maillon crucial dans la chaîne de valeur.
8. En avril 2015, la preuve de concept du support d'identification a été validée par la RESP.
9. Les résultats de la preuve de concept ont été présentés par l'Italie et le Mexique dans le document [AC28 Doc. 14.2.2](#) à la 28^e session du Comité pour les animaux de la CITES, en tant que contribution au développement d'un système universel de données sur la traçabilité des peaux de reptiles dans le cadre de la Convention. Le Comité pour les animaux et le groupe de travail sur la gestion du commerce et de la conservation des serpents ont pris note de la contribution du document [AC28 Doc. 14.2.2](#) à l'élaboration de lignes directrices pour les systèmes de traçabilité.
10. Dans le cadre des recommandations de l'AC28 devant être soumises au présent Comité permanent ([AC28 Com. 6 Rev. by Sec.](#)) un projet de résolution sur la conservation, l'utilisation durable et le commerce des serpents a été rédigé, lequel encourage, entre autres choses, les Parties à faire part de leur expérience dans l'utilisation de systèmes de traçabilité appliqués aux spécimens de serpents d'espèces inscrites aux annexes de la CITES, notamment l'utilisation de méthodes d'identification. Par ailleurs, un projet plus vaste de décision sur la traçabilité a été proposé qui inclut la création d'un groupe de travail sur les systèmes de traçabilité en collaboration avec le Secrétariat de la CITES afin, entre autres, de collaborer avec l'ONU et les autres organisations compétentes qui ont une expérience dans l'élaboration et l'utilisation des normes et systèmes de traçabilité.
11. Après la validation de la preuve de concept du support d'identification, l'IWG-RS a œuvré avec l'Indonésie, l'Italie, le Mexique et l'Afrique du Sud à la structuration des principaux éléments permettant la mise au point et la mise en œuvre d'essais pilotes du système de données sur la traçabilité des peaux de serpent.
12. En novembre 2015, le projet pilote de mécanisme de traçabilité a été adopté par la RESP et une présentation générale de ce mécanisme figure en annexe au présent document, ainsi que les éléments et procédures qui seront utilisés pour les essais pratiques et la validation (dans un environnement commercial semi-contrôlé) de l'efficacité, de la rentabilité et de la viabilité du système universel de données sur la traçabilité des peaux de reptiles et de la possible structure de gestion tout au long de la chaîne, tant pour l'approvisionnement que pour la réglementation.

Recommandations

13. Le Comité permanent est invité à:
 - a) Prendre acte des avancées et résultats obtenus à ce jour par l'IWG-RS de la RESP ;
 - b) Examiner les mécanismes proposés pour l'essai pilote du système de données sur la traçabilité et, en particulier, les éléments touchant à l'évaluation pratique des implications socio-économiques et des coûts potentiels du système ;
 - c) Formuler des observations sur le mécanisme proposé pour les essais pilotes du système universel de données sur la traçabilité des peaux de reptiles ;

- d) Inscire cette initiative comme exemple concret d'élaboration d'un système de traçabilité et d'une méthode d'identification pour examen dans le cadre du projet de décision élaboré à la 28^e session du Comité pour les animaux([AC28 Com. 6 Rev. by Sec.](#)) qui sera discuté à la présente session avant que soient formulées les recommandations présentées à la 17^e session de la Conférence des Parties ;
- e) Transmettre les résultats des discussions de la présente session pour examen par la Conférence des Parties à sa 17^e session.



GROUPE DE TRAVAIL INTERNATIONAL SUR LES PEAUX DE SERPENT

CONSIDERATIONS SOCIO-ECONOMIQUES RELATIVES A L'ELABORATION D'UN SYSTEME UNIVERSEL DE DONNEES SUR LA TRAÇABILITE DES PEAUX DE REPTILES

Mécanisme et principaux éléments des essais pilotes

Introduction

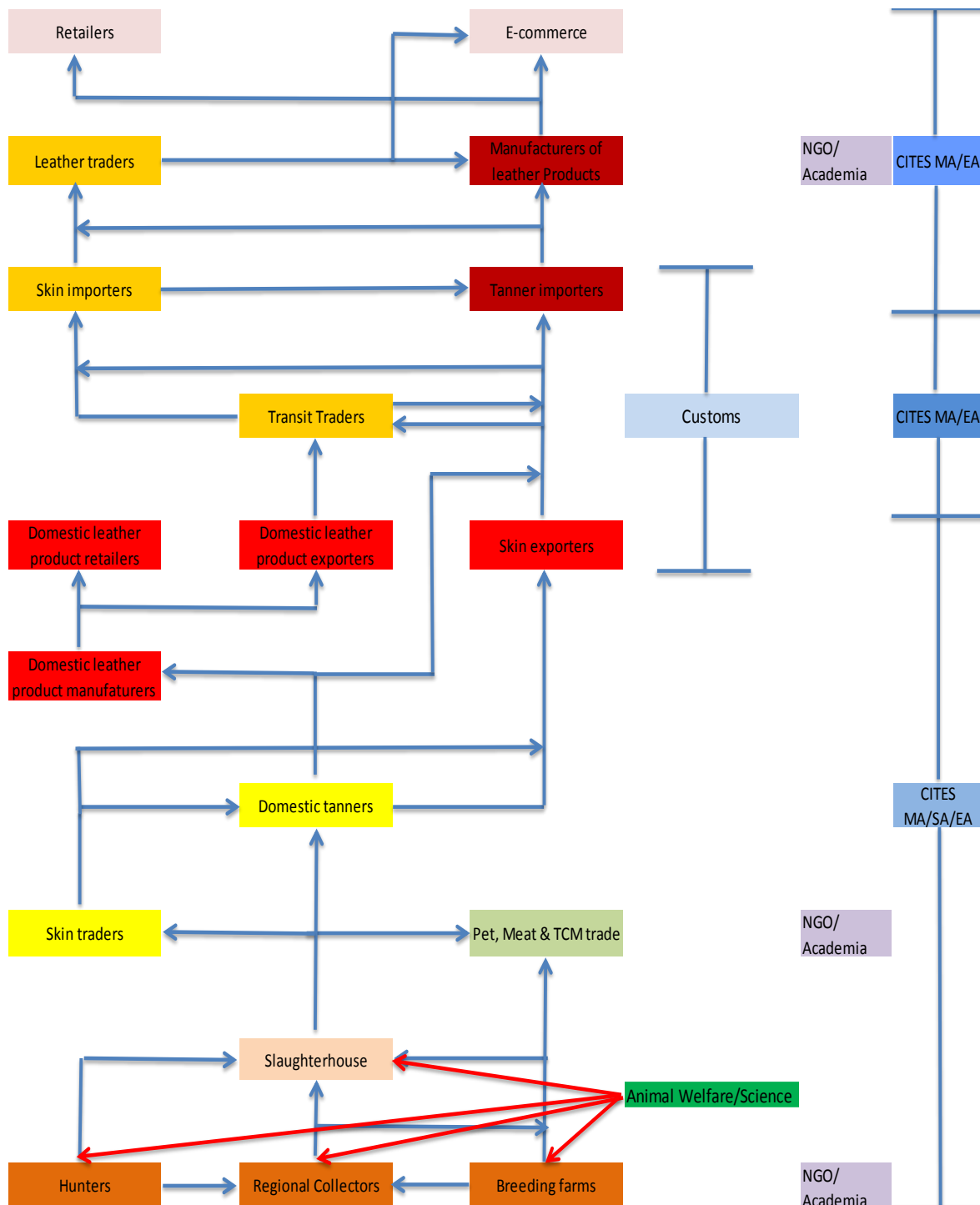
1. Le groupe de travail international sur les peaux de reptiles (IWG-RS) de la Plateforme pour un usage responsable des écosystèmes (RESP) s'est fixé un objectif pour élaborer, tester et mettre en place un système universel de données sur la traçabilité des peaux de reptiles et le système informatique correspondant dans plusieurs pays pilotes avant la fin 2016 pour contribuer à compléter et renforcer le système des permis CITES liés à ce commerce.
2. Le système vise à assurer une chaîne d'approvisionnement en peaux de reptiles légale, durable, stable et constante, par la traçabilité des peaux depuis leur origine dans la nature ou dans une ferme d'élevage jusqu'au produit final, avec des contrôles tout au long de la chaîne, tant pour l'approvisionnement que pour la réglementation, qui soient à la fois biologiquement faisable et économiquement viable.
3. Le présent document préparé par la RESP résume les résultats des travaux entrepris par l'IWG-RS avec ses partenaires techniques et en collaboration avec les parties prenantes en Colombie, en Indonésie, en Italie, au Mexique et en Afrique du Sud, en tant que contribution aux travaux du Comité permanent prévus dans la [décision 16.105](#).
4. La composition de l'IWG-RS figure à l'annexe 2. L'IWG-RS a œuvré en continu par réunion virtuelle ou par téléphone, et ses membres se sont réunis deux fois entre mai et novembre 2015 pour évaluer les progrès réalisés et décider des étapes suivantes.
5. Le présent rapport s'appuie sur le document [AC27 Doc 19.4](#) présenté et discuté à la 27^e session du Comité pour les animaux réunie à Veracruz, au Mexique, et sur le document [AC28 Doc 14.2.2](#) présenté et discuté à la 28^e session du Comité pour les animaux réunie à Tel Aviv, en Israël. Il analyse également le rapport du Secrétariat et du Comité pour les animaux soumis au Comité permanent dans le document [SC65 Doc.44](#), en particulier les paragraphes 13, 14 et 23 du document en question, et les recommandations pour les travaux à venir formulées par le groupe de travail sur le commerce et la conservation des serpents du Comité pour les animaux ([AC27 WG4 Doc. 1](#) et [AC28 Com. 6 \(Rev. by Sec.\)](#)).
6. Entre mai et novembre 2015, les travaux ont porté essentiellement sur l'élaboration d'un mécanisme d'essais dans un environnement commercial semi-contrôlé dans trois pays pilotes : l'Indonésie, l'Italie, et le Mexique aux fins de valider l'efficacité, la rentabilité et la viabilité du système universel de données sur la traçabilité des peaux de reptiles qui est proposé, et la structure de gestion envisagée tout au long de la chaîne, tant pour l'approvisionnement que pour la réglementation, répondant au cahier des charges suivant :
 - i. Être simple, bon marché, durable;
 - ii. Fonctionner tout au long de la chaîne d'approvisionnement, de la matière première jusqu'au produit final ;

- iii. Être sûr, infalsifiable et résistant aux traitements chimiques et mécaniques ;
- iv. Être facile à appliquer et à mettre en œuvre à tous les niveaux de la production ;
- v. Être capable de distinguer les peaux de toutes les espèces de reptiles, et jusqu'à 7 à 10 millions de spécimens par espèce, ce qui correspond au commerce estimé sur une période de 10 ans ;
- vi. Permettre l'enregistrement et la vérification en ligne en temps réel.

Les composants du système universel de données sur la traçabilité

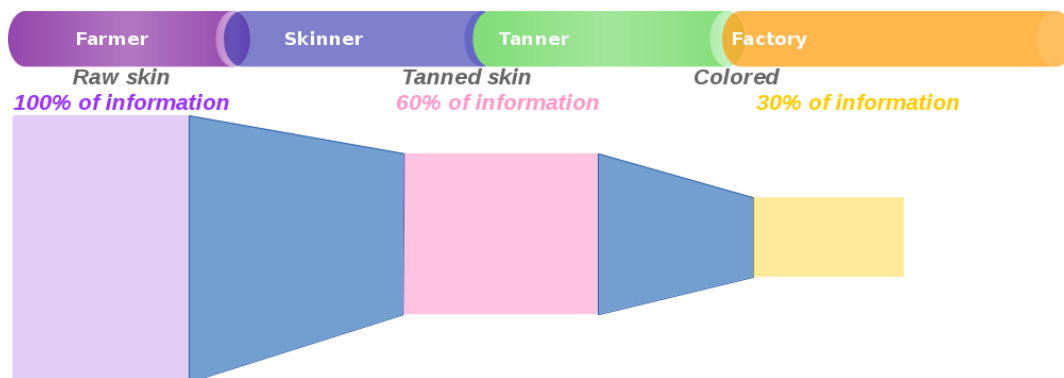
7. Dans le document [AC27 Doc.19.4](#), la RESP a présenté le schéma de la chaîne commerciale des peaux de serpents illustrée à la figure 1 ci-dessous :

Figure 1. Schéma général de la chaîne de valeur de la peau de serpent



8. Dans le même document, quatre principaux composants d'un système universel de données sur la traçabilité des peaux de reptiles sont identifiés :
 - i. Le support d'identification ;
 - ii. Le dispositif d'application ;
 - iii. Le système de suivi ;
 - iv. Le système informatique et la structure de la gouvernance.
9. Après avoir identifié les quatre composants grâce à l'analyse des besoins du système formulés dans le document [AC27 Doc.19.4](#), la RESP a entamé les phases de preuve de concept et de développement des quatre éléments.
10. S'agissant du support d'identification, après avoir identifié et analysé plusieurs supports possibles, la solution de la reconnaissance biométrique d'images a été analysée plus avant et validée en avril 2015, ainsi qu'il est rapporté dans le document [AC28 Doc.14.2.2.](#), comme représentant une option viable qui, comparée à plusieurs autres, garantit mieux une traçabilité sécurisée de chaque peau et de ses parties.
11. Le support d'identification s'appuie sur un algorithme de reconnaissance biométrique d'images qui crée une Image d'empreintes digitales unique (UFI – Unique Fingerprint Identification) à partir de l'identification macroscopique de l'aspect des rides de la surface des écailles et de la forme et position médiane relative des écailles pour chacune des peaux, ainsi que des espaces entre les écailles. L'UFI est capable d'analyser environ 2 000 caractéristiques uniques sur un carré de 3x3 cm de chacune des peaux ou d'une partie de peau, à chacune des phases de la transformation, de l'animal vivant à la pièce coupée incorporée dans le produit fini, comme le montre la figure 2 ci-dessous.

Figure 2: Persistance des informations biométriques tout au long de la chaîne d'approvisionnement



12. L'application et le système de traçabilité ont été développés en un unique composant configuré dans une application de téléphone mobile compatible avec les plateformes iOS et Android qui contrôlent tous les paramètres nécessaires à l'importation d'images ou de vidéos, la capture sécurisée, un secteur dédié et un accès protégé par un nom d'utilisateur et un mot de passe, ainsi que la gestion des données à chaque point de contrôle. Le numéro visible unique de l'importation de l'image d'une peau entre dans la série de données générées automatiquement incluant l'heure et le lieu obtenu par GPS, les coordonnées de l'opérateur, les données biologiques, les numéros des documents, les voies de transport, etc.
13. L'application mobile est compatible avec les téléphones à basse ou à haute résolution et en interface avec les normes internationales d'identification de données fournissant une méthode universellement reconnue et normalisée de capture de l'image, d'analyse et de confirmation de l'origine légale de n'importe quelle peau ou partie de peau. Les figures 3 et 4 ci-dessous fournissent un exemple du stade actuel du développement de l'application pour téléphone mobile qui sera utilisée dans les essais pilotes.
14. Le système de gestion des données a été structuré de façon à pouvoir se connecter aux documents de transports, aux bases de données nationales et aux protocoles de délivrance de permis CITES permettant

la délivrance des permis par système informatisé et le partage transfrontalier des données et des contrôles liés au commerce et au trafic de la faune sauvage.

15. La figure 5 ci-dessous illustre les interactions entre traçabilité et authentification à trois niveaux : protocoles d'authentification de bout en bout, gestion des comptes utilisateurs et du rendu des rapports, et gestion responsable des peaux de reptiles.

Figure 3: Simulation de l'application pour téléphone mobile d'enregistrement d'une nouvelle peau.

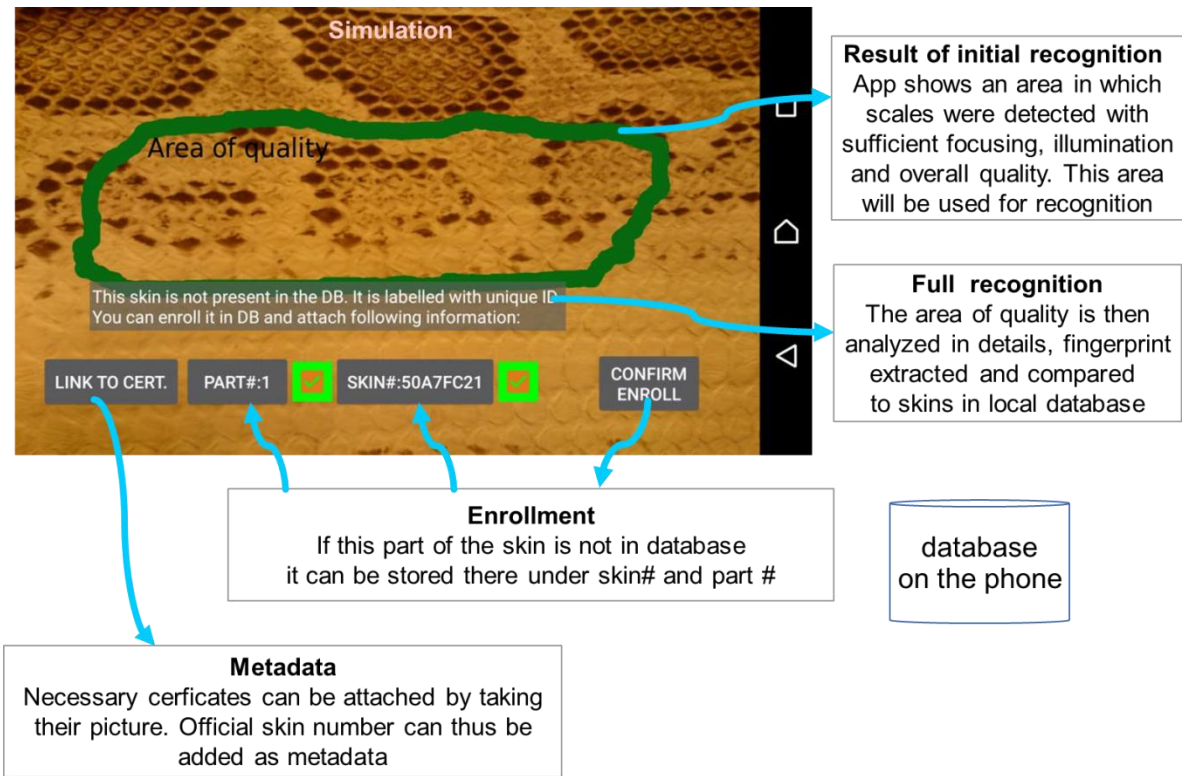


Figure 4: Simulation de l'application pour téléphone mobile de vérification d'une peau.

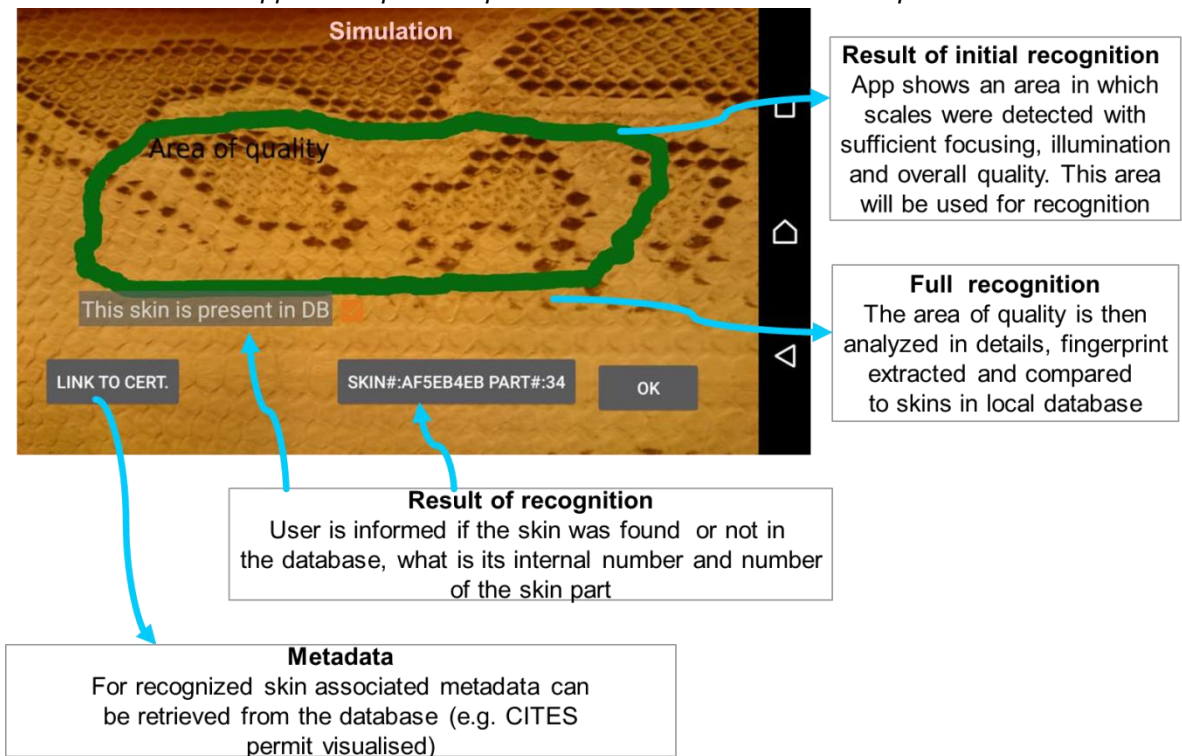
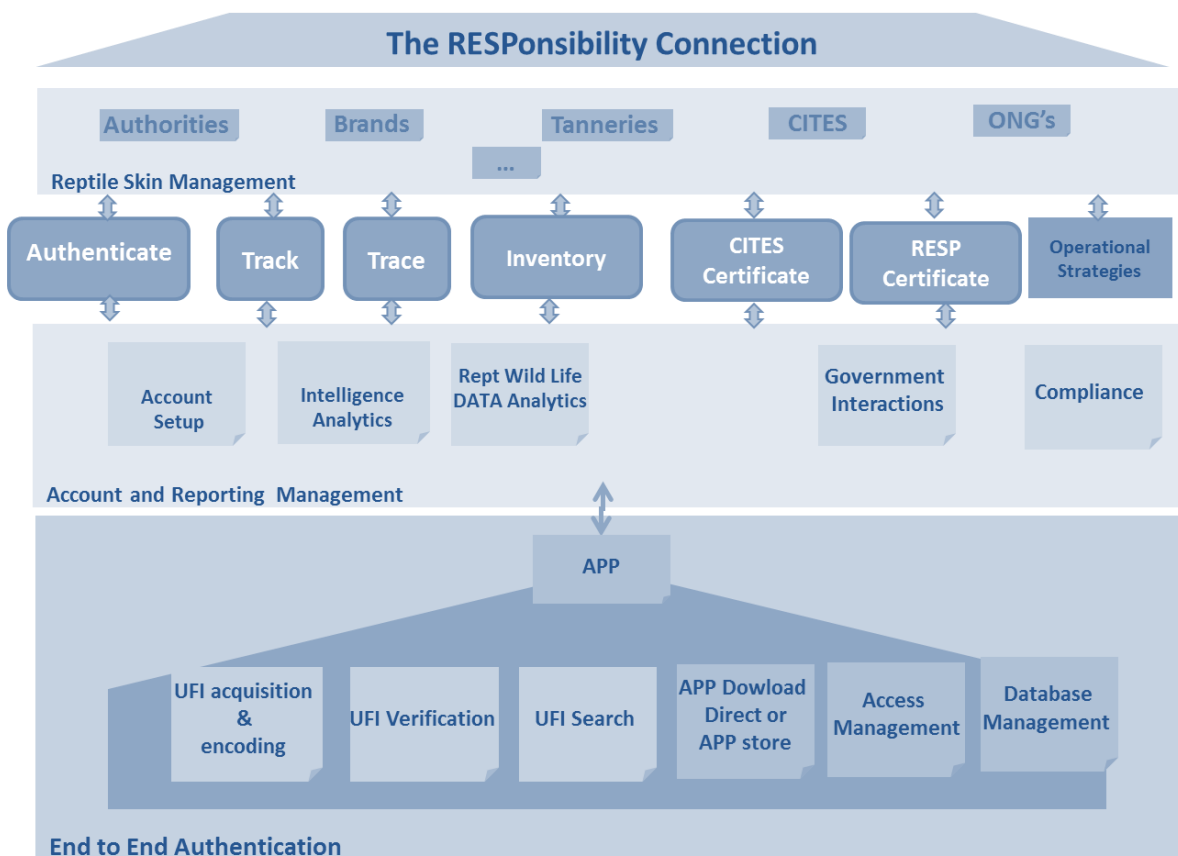


Figure 5: Interactions entre traçabilité et authentification



16. Le niveau de l'authentification sera géré par l'application du téléphone mobile dans laquelle les modules de capture et de vérification seront complétés par plusieurs autres protocoles de recherches, de stockage et d'accès, et des protocoles de gestion des données et de sécurité
17. Le deuxième niveau renvoie à la gestion des comptes utilisateurs et du cadre analytique qui servira de pont entre les protocoles d'authentification et les utilisateurs du système. Pour garantir la conformité et la sécurité strictes du système, tous les utilisateurs devront posséder un compte utilisateur et un mot de passe. Les modules analytiques et de conformité seront gérés là où le système pourra analyser et gérer les données en fonction de plusieurs critères et bases de données mondiales et locales.
18. Le troisième niveau des utilisateurs finaux sera relié au deuxième niveau par plusieurs procédures possibles. Selon le rôle qu'ils jouent dans le système, les utilisateurs pourraient pouvoir authentifier, vérifier les permis valides, suivre le flux du produit tout au long de la chaîne d'approvisionnement, accéder aux données scientifiques, etc. L'accès des utilisateurs finaux sera géré à ce niveau.

Détermination des éléments de coûts du système

19. Comme le système de reconnaissance biométrique des images comporte un système universel de gestion de données et ne nécessite aucun support physique d'identification (bien qu'il soit possible d'ajouter un support physique aux étapes initiales de la chaîne d'approvisionnement pour faciliter le commerce et les contrôles), une simple estimation des coûts à partir du prix d'un support physique (par ex. étiquette en plastique, ou code barres) ne fournirait pas une estimation adéquate du coût du système. Celui-ci ne nécessite aucun matériel spécialisé dans la mesure où les Smartphones disponibles localement peuvent être utilisés après téléchargement de l'application.
20. Pour évaluer correctement les coûts du système et les possibles implications socio-économiques (positives ou négatives), il est nécessaire de procéder à une analyse holistique de tout le système, ainsi que de la valeur ajoutée pour chaque partie prenante.

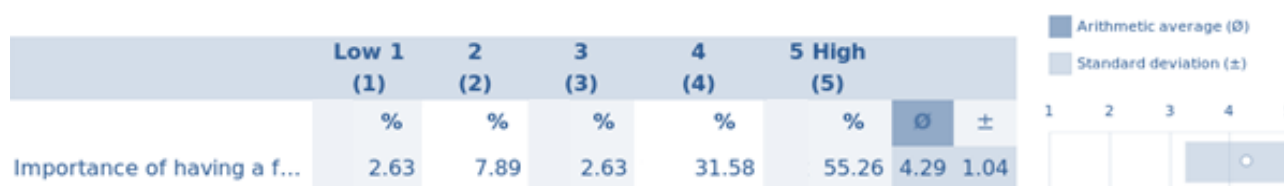
21. A la première étape, les utilisateurs potentiels du système ont été identifiés : chasseurs, ranchers, fermiers, pelletiers, collectionneurs, marchands, exportateurs, importateurs, tanneurs, fabricants, détaillants, consommateurs, autorités de la CITES, agents des services de lutte contre la fraude et des douanes, décideurs, ainsi que les organisations de protection de l'environnement et du bien être animal, et d'aide au développement.
22. La section 3.4 du document [AC27 Doc.19.4](#) précisait la valeur ajoutée perçue et les avantages que pourraient rapporter un système efficace et bien structuré de traçabilité s'il était mis en place pour compléter et renforcer le système des permis CITES. Le tableau 1 ci-dessous présente les principaux avantages identifiés.

Tableau 1. Récapitulatif des avantages perçus d'un système de traçabilité efficace.

Avantages
<ul style="list-style-type: none"> • Consolidation des objectifs CITES • Légalisation de la chaîne de valeur • Transparence et crédibilité de la chaîne de valeur • Approvisionnement éthique et durable • Simplification de la bureaucratie • Vérification et contrôle en temps réel • Contribution à la biodiversité et aux actions et recherches en sa faveur • Amélioration du traitement des animaux • Amélioration de la situation sociale et financière en amont de la chaîne de valeur • Traçabilité des produits du berceau au tombeau • Confiance et protection des consommateurs • Financement de programmes de protection de la nature • Renforcement des capacités des ressources humaines • Commerce facilité

23. Pour évaluer les coûts du système, il faut aussi considérer l'intérêt qu'il y aurait à y rattacher un plan de financement pour (co)financer les actions de conservation et de suivi dans les États de l'aire de répartition. Le graphique 1 ci-dessous, initialement présenté dans le document [AC27 Doc. 19.4](#), souligne l'importance de ce financement dédié : 86,45% des personnes ayant répondu au questionnaire sur les critères du système de traçabilité ont jugé qu'il était important ou très important de disposer de ce mécanisme de financements.

Graphique 1. Importance attribuée à l'existence d'un plan de financement pour co-financer la conservation et le suivi

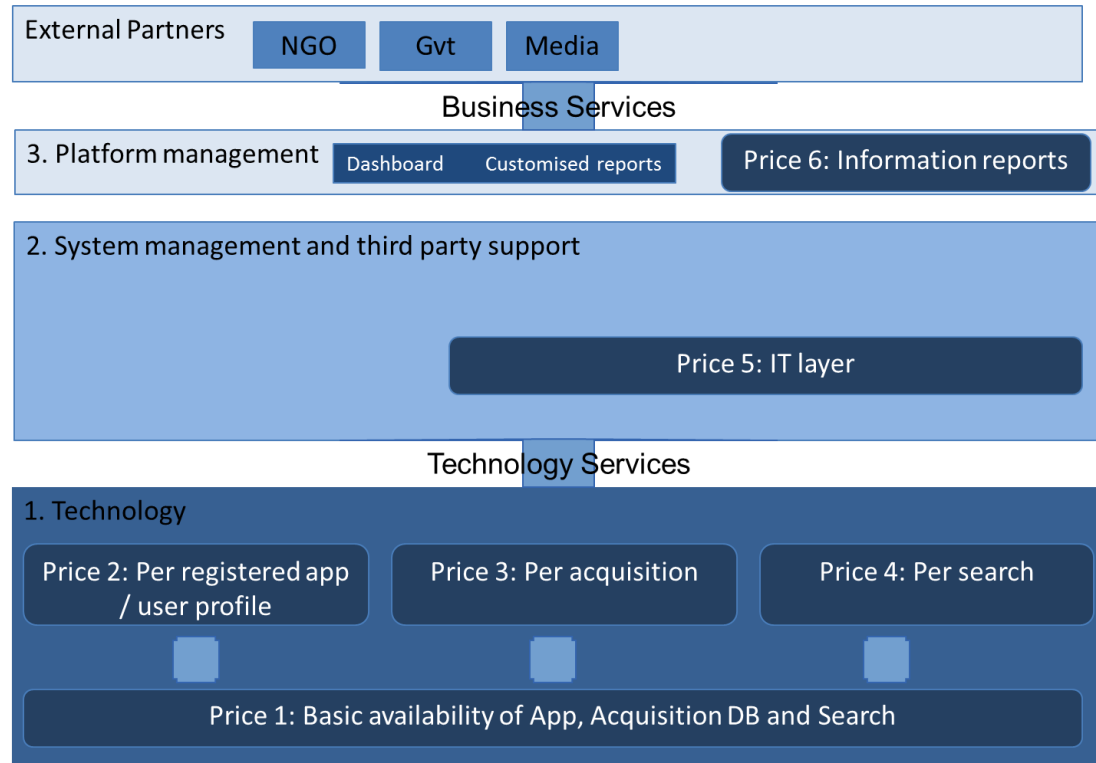


24. En tenant compte de ce qui précède et à partir de l'architecture du système présentée ci-dessus, plusieurs éléments de prix pouvant s'appliquer au système ont été identifiés, en fonction de leur utilisation potentielle. Divers éléments de prix seront testés pour identifier la meilleure formule permettant de financer l'ensemble du système, tout en générant un bénéfice qui pourrait être utilisé au financement dédié et à poursuivre l'amélioration du système.
25. Comme le montre la figure 6, le système comporte trois éléments de coûts : 1) la technologie, 2) la gestion du système informatique et l'appui d'une tierce partie, et 3) la gestion de la plateforme d'interface utilisateur. S'il serait préférable d'utiliser un support physique pour faciliter le commerce et les contrôles, le coût du support devrait également être calculé. Mais étant donné que le support physique ne servirait pas à garantir l'intégrité du système, l'option la moins chère serait suffisante.
26. S'agissant du coût de la technologie, qui comprend la mise à disposition et la maintenance de l'application mobile et de ses fonctionnalités, trois éléments de prix ont été identifiés : un prix pour l'utilisateur autorisé,

un prix pour la capture de l'image d'une peau et un prix pour la recherche dans la base de données. Tous ces éléments réunis incorporeraient le prix des services informatiques.

27. S'agissant du coût de la gestion du système, qui comprendrait l'appui apporté par une tierce partie gérant le système informatique, il faudrait appliquer des frais généraux.
28. La gestion de la plateforme de l'interface utilisateurs qui permet l'interaction entre les utilisateurs et le système en fonction de leur rôle, pourrait permettre la production de rapports analytiques personnalisés.
29. La gestion conjointe du système et de la plateforme inclurait le prix des services commerciaux du système de données sur la traçabilité.

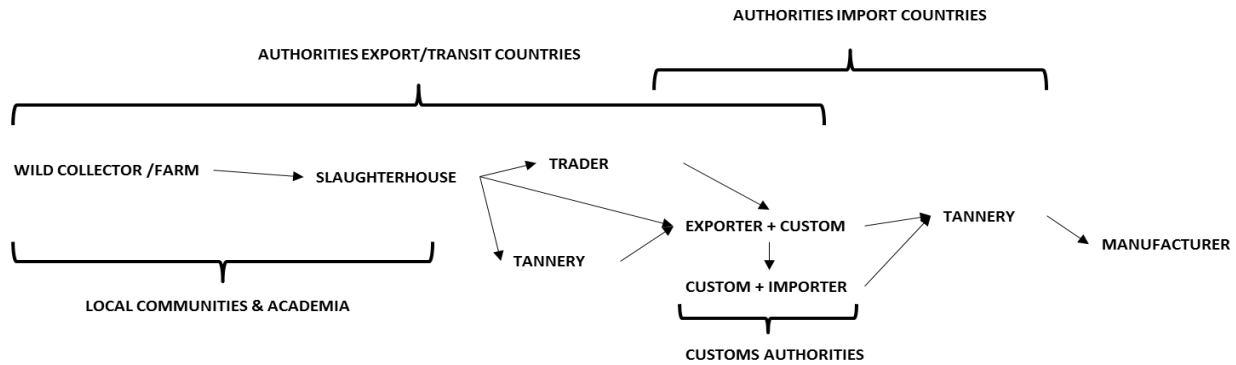
Figure 6. Représentation schématique des éléments de coûts potentiels et des éléments de prix du système.



Essais pilotes du système

30. En octobre 2015, l'IWG-RS de la RESP a lancé la phase des essais pilotes du système universel de données sur la traçabilité des peaux de reptiles et dans le but de qualifier le système et de le tester sur le terrain (application mobile, processus, données, outils, ressources, procédures, gestion) pour permettre à tous les acteurs de la chaîne de valeur des peaux de reptiles et des processus commerciaux de suivre les peaux de l'origine au produit fini.
31. Afin d'opérer une simulation aussi proche que possible du fonctionnement potentiel futur du système, y compris tester les divers rôles et responsabilités des diverses parties prenantes, la participation de toutes les parties prenantes au système a été obtenue pour la phase des essais pilotes : chasseurs/collecteurs, fermiers, abattoirs, commerçants, tanneries des pays d'exportation et d'importation/transit, industriels, labels, autorités CITES, agences des douanes, autres autorités locales concernées, communautés locales et universités. La figure 7 ci-dessous est une représentation schématique de l'implication des différentes parties prenantes.

Figure 7. Représentation schématique des parties prenantes participant aux essais pilotes



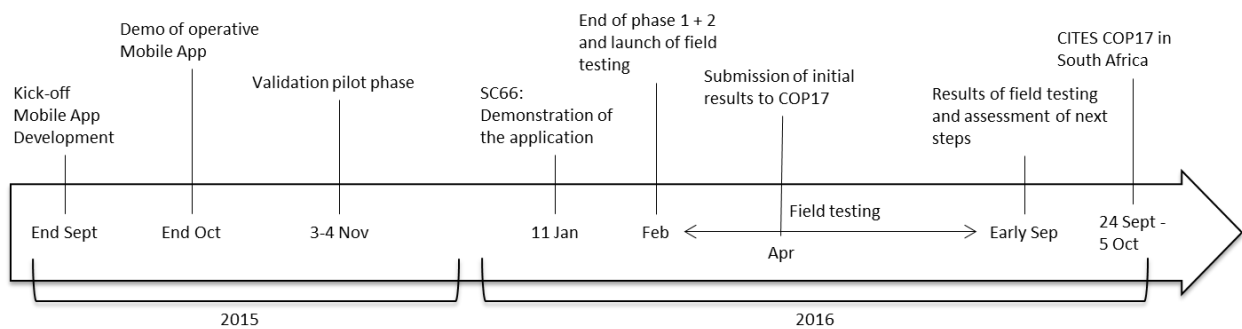
32. Par ailleurs, chaque pays participant a mis en place un comité de pilotage pour superviser le projet.

33. La phase de pilotage sera divisée en quatre éléments spécifiques :

- i. Finalisation de l'application mobile pour les plateformes iOS et Android : conception, configuration et développement de l'application complète de capture d'images de peaux, identification, traitement et vérification.
- ii. Développement du système informatique (base de données) qui sera relié à l'application mobile au cours de la phase d'essais pilotes.
- iii. Exécution des essais pratiques.
- iv. Développement et déploiement du système informatique final, évolutif et multinational.

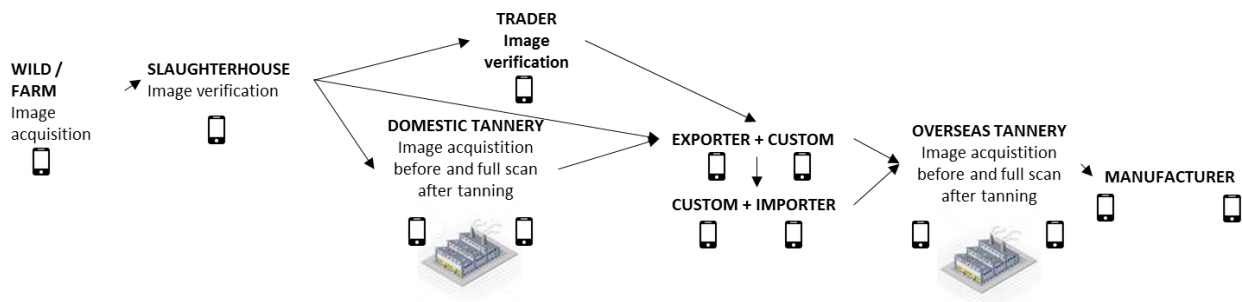
34. Les trois premiers devraient être terminés avant la 17^e session de la Conférence des Parties à la CITES (CoP17) prévue pour l'année prochaine en Afrique du Sud. Quant au quatrième élément, il ne sera possible de commencer les essais pratiques que lorsque les résultats auront été validés et que les observations d'un grand nombre d'acteurs auront été reçues, notamment les contributions à la CoP17. La figure 8 présente le calendrier prévisionnel sous forme schématique.

Figure 8. Calendrier 2015-2016 des essais pilotes



35. Les essais pilotes devront garantir une simulation aussi proche que possible de l'environnement commercial et réglementaire du commerce des peaux de reptiles. La figure 9 présente le flux commercial et réglementaire des projets pilotes sur la traçabilité, ainsi que des captures d'images, de la vérification et des points de contrôle qui seront incorporés dans les essais pratiques.

Figure 9. Flux commerciaux et réglementaires des essais pratiques



36. La première capture d'image de la peau se fera au premier point d'origine (dans la nature ou la ferme d'élevage) là où la peau brute sera enregistrée dans le système et à laquelle l'application mobile attachera automatiquement un identifiant unique avec les données pertinentes.
37. Après ce premier enregistrement des peaux à leur point d'origine, des contrôles et d'autres points d'importation de nouvelles données seront mis en place à l'abattoir, la tannerie, les douanes au point d'exportation, de transit et d'importation, et chez le fabricant.
38. La peau sera suivie à travers les divers canaux commerciaux :
 - i. Le premier passe par le tannage dans le pays de production et l'exportation des peaux en croûte ou tannées qui sont ensuite exportées vers un pays d'importation pour poursuivre le traitement et la fabrication.
 - ii. Le deuxième passe par l'exportation de peaux non tannées par un marchand qui les exporte directement vers la tannerie dans le pays d'importation.
 - iii. Le troisième passe par l'exportation directe de peaux non tannées par le producteur directement à la tannerie du pays d'importation.
39. Avant le tannage, les peaux seront vérifiées et après les traitements chimiques et mécaniques la peau entière sera scannée. Cela permettra une nouvelle procédure d'enregistrement qui sera combinée avec le premier enregistrement de la première capture d'image prise au point d'origine.
40. La vérification à chaque point de contrôle sera réalisée en capturant des images de certaines régions des peaux et en vérifiant les données sur la base de données. Tout cela se fera à l'aide de l'application mobile.
41. Toutes les données générées par les projets pilotes sur la traçabilité seront stockées et gérées dans un système informatique dédié développé pour les essais pilotes, comme le montre la figure 10 ci-dessous.

Figure 10. Capture d'écran du système informatique en phase de développement pour les essais pilotes

The screenshot displays the RESP fingerprint software interface. The top navigation bar includes 'Products', 'Users', 'Companies', 'Acquisition Devices', 'Automation Control', 'Enrollment', 'Verification', 'Verify', 'Result', and 'Admin'. The user is logged in as 'Ibham SARIKAYA'. The main content area is divided into several sections:

- Product Information:** Contains two image thumbnails labeled 'Product Picture' and 'Detection Area Image'. To the right are input fields for 'Company' (Anteleon), 'Product Name' (Skin black), 'Product Number' (1), 'Status' (Product is Current), and 'Comments' (Inserted at Anteleon).
- Product Meta Data Definition:** A table with columns 'Code' and 'Name'.

Code	Name
CASING	Black
DATE	01-01-13
- Image Processing Settings:** A table with columns 'Name' and 'Value'.

Name	Value
FOCAL-LENGTH	25
- Process Definition:** A table with columns 'Process Category' and 'Process Name'.

Process Category	Process Name
Synchronization	SYNC_DOTS

The footer contains copyright information: © 2015 by Anteleon Imaging, Avenue Industrielle 4, 1227 Carouge, Switzerland, Tel: +41 22 342 42 04, Fax: +41 22 342 42 04.

Recommandations potentielles

42. Les recommandations éventuelles (et/ou soutien) du Comité permanent aux Parties, compte tenu des informations présentées ci-dessus, pourront inclure, le cas échéant, certains des points suivants :
- i. soutenir le développement et la mise en œuvre d'une phase d'essai en environnement commercial semi-contrôlé ; fournir des informations factuelles à l'appui de l'évaluation par la Conférence des Parties de la faisabilité de la mise en œuvre d'un tel système informatique sur la traçabilité;
 - ii. contribuer à la phase d'essai et à la validation du système, à partir d'au moins deux pays producteurs exportant vers un pays importateur, incluant les douanes et procédures réglementaires respectives ;
 - iii. contribuer aux travaux sur la définition d'une série de critères d'acceptation afin de qualifier et valider les résultats de la phase d'essais pilotes, notamment le chiffrage des coûts et la structure de gestion.
 - iv. Soutenir l'engagement des autorités locales et des acteurs de l'industrie dans la poursuite du développement du système de gestion des données ;
 - v. Faire des demandes de financement auprès de diverses sources, dont les Parties à la CITES, les agences de coopération au développement et les acteurs de l'industrie, afin de soutenir la phase d'essai du système proposé.

Composition du groupe de travail international de la RESP sur les peaux de reptiles

Le groupe de travail international sur les peaux de reptiles (IWG-RS) de la Plate-forme pour un usage responsable des écosystèmes (RESP) a été créé en 2013 par un groupement d'entités de l'industrie, des gouvernements, des institutions de recherche et des organisations de la société civile attachés à mener une action collective pour aboutir à la définition, la mesure et la promotion d'une gestion durable des crocodiliens, serpents et lézards, afin de contribuer à une croissance durable et globale au profit de l'homme et de la nature.

Les membres de l'IWG-RS sont :

- Agropecuaria Setten, Brésil
- Association pour l'assurance qualité des fabricants de bracelets cuir (AQC), Suisse
- Balamku, Mexique
- Burberry, Royaume-Uni
- Caimanes y Cocodrilos de Chiapas, Mexique
- Cocodrilia, Mexique
- Cocodrilos Maya, Mexique
- Colibri de la Antigua, Mexique
- Giorgio Armani, Italie
- Istituto Europe di Design Madrid, Espagne
- Unione Nazionale Industria Conciaria (UNIC), Italie
 - Anaconda, Italie
 - Centrorettili, Italie
 - Italrettili, Italie
 - Italven Conceria, Italie
 - Legnotan, Italie
 - Dolmen, Italie
 - Reptilis, Italie
- Kùpfer Cuir, Suisse
- LVMH Group, France
- Mulberry, Royaume-Uni
- Pure Fashion Lab, Norvège
- TopCroc, Colombie
- University of the Arts London, Royaume-Uni

Partenaires :

- Anteleon Imaging
- Analytical SRL